

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

COMMUNE DE L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 005-210500062-20260407-D2026_04__12-DE

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 AVRIL 2026

Délibération n° 2026-04-12

Objet de la Délibération :

**Désignation d'un élu titulaire
et d'un élu suppléant pour
représenter la commune au
sein des instances du CNAS**

**Présidence de M. Rémi ROUX
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

**1 absent et représenté : Françoise BRUNET qui
donne procuration à Rémi ROUX**

**18 présents : Rémi ROUX, Benjamin
SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE,
Sébastien FERRUS MACHADO, Marie
GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline
BLANCHET, Denis FRASSIN, Cédric
MIGLIACCIO, Marion NICOLAS, Stéphanie
PERSICOT, Alice PRUD'HOMME, Loïc
RICHARD, Jean-Pierre RIPPERT, Alain
SANCHEZ, Grégory TARDY, Laurent
THOUVENOT, Sylvia VIGNE**

Soit 19 votants

**Date de convocation :
30 MARS 2026**

Secrétaire de séance : Denis FRASSIN

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il convient de désigner un élu du conseil municipal afin de représenter celui-ci au sein des instances du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Monsieur Rémi ROUX se propose comme élu titulaire et Monsieur Benjamin SEMIOND comme élu suppléant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, *à l'unanimité (19 voix pour)* :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire ;
- Désignent Monsieur Rémi ROUX comme élu titulaire et Monsieur Benjamin SEMIOND comme élu suppléant pour représenter la commune au sein des instances du CNAS.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIERÈRE-LA BESSÉE, LE 7 AVRIL 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**